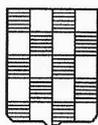


COMMUNE DE  
BEAUJEU



MAIRIE  
04420 BEAUJEU  
04 92 34 91 74  
mairiedebeaujeu@yahoo.fr

COMPTE-RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du mercredi 15 novembre 2023 à 18h30

Nombre de membres en exercice : 11      Nombre de membres présents : 6

Présents : M. Patrick BERNARDINI - M. Sébastien BAILLY - M. Nicolas GAUBERT-CONSTANT -  
- M. Nicolas BREMOND - Mme Véronique RICHAUD - - M. Florent CROZALS -

Absents excusés : Mme Estelle LEBAILLY - M. Jacques LOMBARD - Mme Marianne PEREZ -  
Mme Sophie GILLY - Mme Delphine ROZAND

Date de convocation : 10 novembre 2023

Secrétaire de séance : M. Nicolas GAUBERT CONSTANT, la séance débute à 18 h30

Ordre du jour :

- *Délibération antenne TDF pied du Labouret*
- *Réflexion pour le changement de statut de la voirie de Boullard*
- *Questions diverses*

**Délibération antenne TDF au pied du Labouret**

La société TDF a été mandatée par l'opérateur Frée pour faire une étude pour couvrir une zone Blanche entre le Labouret et le Clucheret, après plusieurs recherches de site, la parcelle A 548 de la commune, qui se situe au pied du Labouret, a été retenue par TDF, la société TDF propose une convention pour un bail sur 20 ans pour une surface de 160 M Carré pour un loyer de 1 000 € par an (part fixe), Frée sera le premier opérateur à s'installer pour un loyer annuel de 2 500 € par an, pour tout nouveau opérateur qui souhaite s'installer devra également payer un loyer de 2 500 €. Le conseil municipal vote pour à l'unanimité des membres présents. La commune accordera un droit de passage concernant l'accès.

**Réflexion pour le changement de statut de la voirie de Boullard**

Le conseil municipal est d'accord pour se renseigner des démarches à suivre concernant la réalisation de ce projet.

**QUESTIONS DIVERSES**

Cabane du PUY : Pas d'avancement sur ce projet, la commune est toujours en attente d'un retour du CERPAM.

Cabane de la Colle : Les travaux sont en cours.

Towercast : Concernant le projet du groupe TOWERCAST pour une nouvelle antenne pour de la TNT au Blayeul, le groupe propose un loyer de 2 000.00 € / an. La commune a fait une contre-proposition et leur à proposer 4 000.00 € / an de loyer, en attente d'une réponse.

ENR (Energies renouvelables) : La commune ne possède pas de terrain d'une superficie correcte pour la réalisation de ces projets.

Etude hydraulique de Combefère : pour l'élargissement du lit du Combefère au niveau du pont de Beaujeu : trois tranches de priorité différentes ont été proposées par RTM à l'issue de cette étude , la commune va déjà envisager de lancer le projet de la premier tranche qui s'élève a la somme de 185 000.e HT , plus sans doute un supplément de 50 000 e HT par rapport au soubassement des piles du pont , les travaux ne se ferons pas avant ,2026/2027 . Une réunion est prévue avec les différents acteurs ( RTM, la police de l'eau, le SMAB , la DDT) afin de définir la procédure à suivre.

Monsieur le Maire informe l'assemblée concernant les subventions obtenues par la commune. Un FODAC de 70 % a été accordé pour l'adressage et l'achat d'outillage et les amendes de police pour la sécurisation d'un poteau incendie au Clucheret a été obtenue pour 50 %. L'entreprise Tron doit actualiser le devis pour le poteau incendie. L'accord à été envoyé pour la mise en place de l'adressage qui débutera en début d'année 2024.

La commune a fait 2 demandes de devis pour l'achat d'un épandeur : le 1<sup>er</sup> devis à été fait par l'entreprise TOUSSAINT pour un montant de 1875 € HT et le 2<sup>eme</sup> devis par l'entreprise BTC pour un montant de 1841.00 € HT. Le conseil est d'accord pour l'acquisition de ce matériel auprès de l'entreprise TOUSSAINT pour la somme de 1875.00 € HT. Monsieur le maire rappelle que cet achat est subventionné.

Lavoir de St Pierre : A réception des 2 devis demandés, celui de Mr Richard Michel a été retenu pour la somme de 3 320.00 TTC.

Réflexion projet DETR 2023 et amande de police : Le conseil municipal propose de demander des devis afin d'étudier le coût pour l'arasée du mur de soutènement de la route du Clucheret , ainsi que la pose d'une barrière pour la mise en sécurité .

Lavoir de l'Escale : L'employé communal ira le déboucher car il y a un problème par rapport à l'écoulement du lavoir , la commune se rendra sur place pour définir ou ce situe les infiltrations au niveau du goudron .

Certains habitants demandent si la mairie va mettre en place des composteurs individuels. La réponse est non ce n'est pas de la compétence de la commune , les habitants doivent se renseigner auprès de Provence Alpes Agglomération.

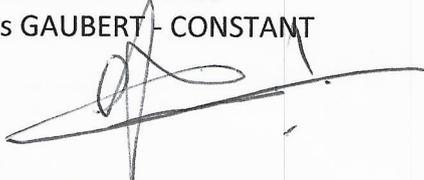
Fait et délibéré à BEAUJEU, les jour, mois et an que dessus.

**La séance est levée à 20h15**

Fait à BEAUJEU, le 24 novembre 2023

Certifié conforme aux débats

Le secrétaire de séance  
Nicolas GAUBERT - CONSTANT



Le Maire  
Patrick BERNARDINI

